

Jeudi 20 novembre

Cimetière du Crêt de Roc (Saint Etienne) : (suite à la conférence du 13 novembre sur le même thème)

Visite du cimetière du Crêt de Roc à 14 h 00.

Le cimetière du Crêt-de-Roc est le premier cimetière " moderne " de la ville. Il est créé pour remplacer ceux qui existent autour des deux églises paroissiales de Saint-Etienne : la Grand'Église et Notre-Dame.

En 1825, il faut déjà agrandir le cimetière. Ce projet est concrétisé en 1829.

En 1840, la ville devient propriétaire de 42 000 m² de terrains pour agrandir à nouveau le cimetière selon l'aménagement paysager du pépiniériste Louis Vermorel. Ces travaux et les agrandissements suivants respectent la répartition de surface, créée dès son ouverture : des fosses communes gratuites, des concessions payantes et des sépultures catholiques, des sépultures protestantes et non catholiques. On fait face à une véritable urbanisation du cimetière avec des monuments et des chapelles qui bordent ses allées.

En 1875, il faut à nouveau augmenter la surface du cimetière suite à l'annexion des communes survenue 20 ans plus tôt. En 1876 et en 1909, la ville acquiert ainsi 2,5 hectares de terrain au nord puis 8 000m² au sud. Lors des travaux, la chapelle sépulcrale édifée en 1818 est démolie car devenue trop vétuste. C'est à cette période que l'on doit l'édification des plus beaux monuments du cimetière qui abritent de nombreuses personnalités de la ville.

Repères chronologiques

- 15 janvier 1802 : ouverture décidée par délibération du Conseil municipal de la commune d'Outre-Furan.
- 23 avril 1803 : construction autorisée par Napoléon à qui on doit l'orthographe officielle : " Crêt-de-Roc ".
- **1807-1819** : travaux.
- **2 novembre 1819** : bénédiction.
- **novembre 1819** : inauguration avec l'inhumation de Claudine Thivet, d'où l'appellation de cimetière Saint-Claude.
- **XIXe siècle** : série d'agrandissements dus à l'augmentation de la population de la ville.
- **2004** : importants travaux de rénovation. Fin prévue en 2008.



Covoiturage à organiser entre nous.

Fin de la visite vers 16 h 00.

Tarif par personne : 5.70 € (Uniquement par chèque).

Attention uniquement 30 places maxi

Les inscriptions seront prises les 4 et 13 novembre 2025

Nous ne rembourserons les adhérents qui renonceraient, **après inscription**, à la sortie, qu'aux conditions suivantes :

Remboursement intégral : Le désistement est signalé 10 jours avant la sortie.

Remboursement à 50% : Désistement du 10ème jour au 8ème jour avant la sortie.

Remboursement des frais de repas uniquement : Désistement à partir du 8ème jour avant la sortie.

Aucun remboursement : Non présent à l'heure du départ.

Nous nous réservons le **droit d'annuler la sortie** si le nombre minimum d'inscrits n'est pas atteint.